

A5A ARCHITECTES

Société à responsabilité limitée
au capital de 15.244,90 euros
Siège social : 21 rue Damesme
75013 PARIS
394 944 565 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1^{ER} MARS 2024
--

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023
RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES
RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 196 265 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	196 265 euros
Absorption des pertes antérieures	196 265 euros

Solde	0 euro

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 62 123 euros.

L'assemblée générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2023 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la société.

Conformément à la loi, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Monsieur Pierre DURAND
Gérant

